



© SHUTTERSTOCK ; © DEBRA JAMROZ

# Accès aux soins : la télémédecine, une piste de solution

L'accessibilité aux soins vétérinaires pose un problème sérieux, voire critique dans certaines régions. Parmi divers moyens utilisés pour résoudre cette crise, de plus en plus de vétérinaires se tournent vers la télémédecine. Survol d'une petite révolution aux grandes implications.

Bien que la COVID-19 ait attribué une visibilité nouvelle à cette approche en médecine humaine, la télémédecine équine existe depuis longtemps. Si vous avez déjà sollicité le conseil d'un professionnel par courriel ou texto, vous y avez officiellement participé. Cette pratique toutefois plus complexe implique toute une gamme de services connexes.

La télémédecine est en fait une composante de la télésanté, qui désigne de façon générale l'administration à distance de la médecine par des moyens technologiques. Elle englobe cinq catégories d'interventions :

- La **téléconsultation** se produit lorsqu'un vétérinaire utilise des outils technologiques pour communiquer avec un client ou un autre professionnel. Elle peut inclure le partage de photos, vidéos, radiographies ou un texte sur la condition du cheval. En conclusion d'un échange en téléconsultation, le vétérinaire doit pouvoir émettre une recommandation.

- Le **télétriage** détermine le niveau d'urgence de voir le cheval. Ici, aucune recommandation de traitement n'est formulée.
- La **téléexpertise** sollicite l'apport scientifique d'un confrère possédant des connaissances spécifiques, par exemple l'interprétation d'imagerie.
- La **télésurveillance** désigne la surveillance de l'état d'un patient qui a déjà été vu et dont on veut évaluer l'évolution de la condition.
- Réservée aux professionnels, la **téléassistance** permet à un vétérinaire d'assister un confrère dans la réalisation d'un acte.

## Une réflexion mondiale

Selon la tangente actuelle, 30 % de la médecine vétérinaire équine sur le plan mondial pourrait se déployer en formule télémédecine d'ici quelques années. Aux États-Unis, la pratique est bien établie, mais régie par des règles strictes. En tête de liste se trouve la nécessité d'une *relation vétérinaire-client-patient* (RVCP) préalable, une convention destinée à protéger les équidés et les propriétaires de chevaux contre les activités vétérinaires inappropriées et frauduleuses. Elle exige aussi que le vétérinaire évalue physiquement l'animal au moins une fois l'an.

 NATHALIE LABERGE

En Angleterre, lors d'un récent congrès de la BEVA (British Equine Veterinary Association), des praticiens britanniques et irlandais ont exprimé des hésitations. Certains se disaient préoccupés que des vétérinaires puissent offrir des consultations éloignées à des propriétaires n'étant pas des clients réguliers. D'autres exhortaient leurs collègues à la prudence lorsqu'il s'agit d'examiner une image prise avec un téléphone portable, rappelant l'imputabilité de l'avis professionnel. Pour certains, ce type de service ne peut être facturé, à moins qu'un logiciel spécialisé soit installé pour incorporer les images aux dossiers cliniques.

La France semble avoir une foulée d'avance sur le débat éthique. La télémédecine y a été officiellement autorisée le 18 mars 2020, en marge des mesures de confinement liées à la pandémie. La pratique est structurée par l'usage de logiciels facilitant le registre des interventions et elle comporte une grille tarifaire.

### Des avantages pour tous

Si toutes les objections sont valables, un consensus semble s'établir voulant que les avantages surpassent les inconvénients, si bien qu'un nombre grandissant de professionnels américains et européens y ont recours. Questionnés sur ces avantages, les vétérinaires soulignent entre autres choses:

- la confiance que procure l'accès à un deuxième avis et la possibilité de consulter un spécialiste le jour même, qui peut sauver la vie de chevaux dans les zones mal desservies;

- les possibilités tant diagnostiques que formatives de la téléassistance, où un praticien peut réaliser une échographie tout en partageant l'écran avec un spécialiste qui le guide en temps réel;
- L'évaluation d'un plus grand nombre de chevaux par jour et un meilleur suivi.

Chez les propriétaires de chevaux, c'est d'abord l'accès rapide au professionnel qui obtient la cote. L'économie du temps et des frais découlant de cette logistique simplifiée représente aussi une valeur ajoutée.

### La télémédecine équine au Québec

Chez nous, la pratique est également assujettie à l'existence d'une relation vétérinaire-client-patient établie (voir encadré). Cependant, peu de vétérinaires utilisent des logiciels dédiés et la majorité ne facture pas les avis dispensés en téléconsultation. «Chez nous, le rappel du vétérinaire en téléconsultation est un peu considéré comme l'avis d'un bon ami compétent», témoigne la Dre Sylvie Plamondon, M.V., et secrétaire-trésorière de l'Association des vétérinaires équins du Québec (l'AVEQ). Un statut informel qui suscite un malaise chez les praticiens, tant d'un point de vue éthique que logistique. «À l'AVEQ, nous pensons qu'il est important que les propriétaires de chevaux connaissent les grandes possibilités qu'offre la télémédecine, mais qu'ils comprennent aussi que lors d'une consultation en télémédecine, le vétérinaire a les mêmes obligations qu'en présentiel et qu'il est régi par les mêmes lois.»

Rappelons qu'en vertu des obligations et responsabilités édictées par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le vétérinaire qui pratique la télémédecine engage sa responsabilité professionnelle au même titre que s'il était physiquement sur place. «Par exemple, les photos floues pourraient causer des diagnostics erronés», explique la Dre Plamondon. «Il m'arrive de refuser de me prononcer si l'image n'est pas claire. Aucun vétérinaire ne veut se retrouver face à un cheval qui a atteint un processus irréversible résultant d'un mauvais diagnostic établi à cause d'une photo floue. Le vétérinaire a le droit de ne pas se prononcer s'il considère qu'il manque des éléments à un bon diagnostic.» Les avis donnés sur le vif soulèvent aussi des préoccupations cléricales. «On se doit de documenter toutes ces communications-là, ce qui implique beaucoup de temps, commente la vétérinaire. La tenue de dossiers n'est pas toujours aussi détaillée qu'elle devrait l'être, ce qui expose le praticien à une réprimande de l'Ordre. C'est pourquoi un nombre grandissant de cliniques souhaitent structurer cette pratique et lui attribuer une grille tarifaire équitable pour tous.»



## L'indispensable relation vétérinaire-client-patient

Fondement même de la pratique, l'exigence d'une relation entre le professionnel et son client élimine plusieurs dilemmes. « L'obligation de connaître les propriétaires pour établir leur compréhension, qui peut varier selon les individus, est fondamentale », affirme la Dre Plamondon. « Si je ne suis pas certaine que le traitement a été compris, je ne renouvelle pas une prescription et je recommande une visite sur les lieux. Le vétérinaire se réserve cette retenue-là dans l'intérêt du cheval », affirme la professionnelle, rappelant du même souffle que dans le doute, une condition qui nécessite de longues minutes à identifier sur photo pourrait être diagnostiquée rapidement sur place. Pour elle, la visite à l'écurie se veut une occasion de faire évoluer des choses. « J'aime me trouver dans l'environnement du cheval, confie-t-elle. Se mettre le nez dans le foin, brasser la litière, voir où se trouvent les entrées et sorties d'air de l'écurie, ça ne se fait pas à distance. » Dans les contextes où les outils de téléconsultation suffisent à poser un diagnostic, le temps épargné en transit reste un point fort du concept. « Réduire les déplacements me permet de répondre à plus de demandes et aussi d'assurer le suivi plus étroit d'une condition », convient Dre Plamondon, qui apprécie par ailleurs la possibilité d'établir l'urgence réelle d'un cas sans avoir à se déplacer.

## L'intérêt du cheval, la priorité

En repoussant les limites de la pratique traditionnelle, la télémédecine propose aux professionnels et aux propriétaires de chevaux de nouvelles façons d'aborder l'intervention. Pour la Dre Plamondon, la perspective d'un travail d'équipe dans l'intérêt de l'animal rend la télémédecine particulièrement stimulante. « J'aime l'effort collaboratif, la proposition où les propriétaires de chevaux appuient leur vétérinaire. L'utilisation des logiciels à distance, notamment dans l'élaboration de plans de réhabilitation, est formidable. J'ai hâte d'explorer ces avenues-là ! ». Devant les progrès que la technologie permet d'envisager, c'est à la profession vétérinaire de déterminer le meilleur usage de cet outil. 🐾

### RÉFÉRENCES :

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec : <https://www.omvq.qc.ca/>  
L'Association des vétérinaires équins du Québec : <https://laveq.com/>  
Lucile Vigouroux, *Embracing Telehealth in Medicine*, (2022), repéré à <https://thehorse.com/1101731/embracing-telehealth-in-equine-medicine/>  
Jessica Ehler, *Telehealth in equine medicine: an Overview*, (2019), repéré à <https://www.piavita.com/2019/11/26/telehealth-in-equine-medicine/>  
Dr Bob Grisel, *Equine Telehealth: It's just the beginning*, repéré à <https://eq-am.com/equine-telehealth-its-just-beginning/>  
In Focus, *The future of telemedicine in equine practice*, (2019), repéré à <https://www.veterinary-practice.com/article/the-future-of-telemedicine-in-equine-practice>



©SABRINA COUSINEAU

## LA RVCP EXPLIQUÉE

Selon l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, une relation vétérinaire-client-patient est réputée établie lorsque le vétérinaire peut démontrer l'existence des éléments suivants :

- le vétérinaire possède une connaissance suffisante de l'animal, de son état et de sa condition de vie (lieu de garde, régie, alimentation) ;
- le vétérinaire possède une connaissance suffisante de la prévalence des conditions pathologiques dans le troupeau ;
- le vétérinaire juge que le propriétaire ou le gardien de l'animal a acquis la compétence nécessaire pour suivre adéquatement ses directives ;
- le client accepte de suivre fidèlement les directives du vétérinaire ;
- le vétérinaire est disposé à assurer le suivi ;
- le vétérinaire est en mesure d'assurer un service d'urgence dans un délai raisonnable si applicable au type de pratique en cause ;
- il existe un climat de confiance entre le vétérinaire et son client.

## D'AUTRES MOYENS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec travaille avec différents acteurs du milieu pour résoudre l'enjeu de l'accessibilité des soins. Outre la conception d'un guide d'intervention en télémédecine, certaines initiatives visent spécifiquement les grands animaux et les régions.

Depuis 2018, un comité multidisciplinaire incluant plusieurs associations vétérinaires, le MAPAQ, l'UPA, le CDMV, la Faculté de médecine vétérinaire et l'OMVQ, œuvre dans le but de résoudre la problématique de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine des grands animaux. Quelques résultats concrets émanent de ce grand chantier :

- En 2020, 15 places ont été réservées au doctorat en médecine vétérinaire au sein de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour des étudiants intéressés par le domaine des grands animaux ;
- En 2021, des stages vétérinaires d'été sur les fermes ont été financés par le MAPAQ, avec pour objectif de susciter l'engouement pour le travail en région chez les futurs vétérinaires ;
- En 2022, un programme de doctorat en médecine vétérinaire satellite en collaboration avec l'Université de Rimouski permettra d'ouvrir 25 places supplémentaires en région.